

*Définir la politique de la Caf en direction des familles et des allocataires,
en cohérence avec les orientations nationales de la branche Famille de la Sécurité sociale.*

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF DE L'AIN

La caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Ain est un organisme privé assurant une mission de service public. Elle appartient à la branche Famille du régime général de Sécurité sociale.

La Caf de l'Ain accompagne les familles dans leur vie quotidienne. **Acteur majeur de la solidarité**, elle est présente sur tout le Département. Mobilisée au service des allocataires, la Caf prend en charge les prestations légales et développe une action sociale familiale sur leurs territoires.

Le 22 mars a été installé un nouveau Conseil d'administration qui a élu son président pour une mandature de 4 ans. Le président veille au bon fonctionnement du conseil d'administration et le représente vis-à-vis des élus, partenaires institutionnels et associatifs de la Caf.

Ce sont **24 membres du conseil d'administration** qui ont été élus : 8 représentants des salariés et 8 suppléants, 8 représentants des employeurs et des travailleurs indépendants et 8 suppléants, 4 représentants des associations familiales et 4 suppléants et 4 personnes qualifiées. Le CA est chargé de définir la politique de la Caf en direction des familles et des allocataires, en cohérence avec les orientations nationales de la branche Famille de la Sécurité sociale. Il a notamment pour mission de mettre en œuvre l'action sociale locale dans le département.

Eric PROST (Udaf) a été élu nouveau président
Françoise PERROUD-BOURGIN (Cpme), 1ère vice-présidente
Denise VALENCON (Cgt-Fo), 2ème vice-présidente
Christian MICHEL (Cgt), 3ème vice-président



Denise VALENCON, Eric PROST, Françoise PERROUD-BOURGIN et Christian MICHEL